



Rév. 13/04/11

Partenariats du marché du travail

Si vous êtes un employeur, une association d'employeurs, une entreprise ou un localité qui souhaite élaborer et mettre en œuvre des stratégies permettant de relever le défi de l'adaptation de la main-d'œuvre et de satisfaire les exigences en matière de ressources humaines, le Programme des partenariats du marché du travail peut vous aider. Le programme finance des projets qui peuvent vous encourager et vous soutenir.

Information sur l'admissibilité

Pour être admissibles, les activités proposées doivent

- porter sur un enjeu précis relatif au marché du travail,
- être jugées comme pouvant avoir un effet positif sur le marché du travail,
- comporter un partenariat.

Dans le contexte de ces lignes directrices, les Partenariats du marché du travail peuvent financer des activités de planification des ressources humaines et d'adaptation de la main-d'œuvre.

Voici certaines des activités qui pourraient être financées dans le cadre de ce programme :

- Réalisation de recherche sur des sujets connexes
- Élaboration de stratégies en matière de ressources humaines
- Promotion de pratiques (exemplaires) bénéfiques en matière de ressources humaines et d'adaptation de la main-d'œuvre
- Coordination de démarches communautaires pour s'attaquer à des enjeux liés au marché du travail
- Prestation à court terme de services d'adaptation à l'intention des travailleurs licenciés
- Élaboration de plans de développement économique et de plans communautaires de marketing qui s'attaqueront aux enjeux liés au marché du travail

Les activités doivent avoir une date de début et une date de fin précises. Elles ne peuvent pas faire partie de vos opérations courantes.

Avantages financiers

Le financement peut servir à couvrir les salaires et les coûts salariaux, la recherche ou les études techniques et d'autres coûts liés directement aux activités admissibles du projet (telles qu'elles ont été négociées avec les agents de programme).

Proposition de projet au titre des Partenariats du marché du travail

Les employeurs qui souhaitent obtenir du financement dans le cadre du Programme des partenariats du marché du travail doivent remplir le formulaire de demande et l'envoyer au bureau d'Emploi Nouvelle-Écosse de leur localité. Les employeurs admissibles englobent les entreprises, les municipalités, les conseils de bandes et de tribus, les établissements d'enseignement et de santé publics et les organismes communautaires.

Pour faire une demande de financement, adressez-vous à Emploi Nouvelle-Écosse pour obtenir des renseignements sur l'inscription au système LaMPSS. Le système LaMPSS est un système et un ensemble de processus administratifs communs utilisés pour administrer des programmes relatifs au marché du travail. Une fois inscrits, les employeurs peuvent présenter leurs demandes en ligne. Les lignes directrices du programme sont aussi disponibles dans le site Web d'Emploi Nouvelle-Écosse à l'adresse www.gov.ns.ca/employmentnovascotia/programs/default.asp. Cliquez sur le nom du programme qui vous intéresse pour en lire les lignes directrices.

Renseignements sur les Partenariats du marché du travail

Pour des renseignements spécifiques au programme, visitez le www.gov.ns.ca/employmentnovascotia/programs/labour-market-partnerships-fr.asp ou téléphonez sans frais au 1-877-223-0888.

Au sujet d'Emploi Nouvelle-Écosse

Emploi Nouvelle-Écosse administre les programmes d'emploi financés par l'Entente Canada-Nouvelle-Écosse sur le développement du marché du travail, l'Entente Canada-Nouvelle-Écosse relative au marché du travail et l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés.